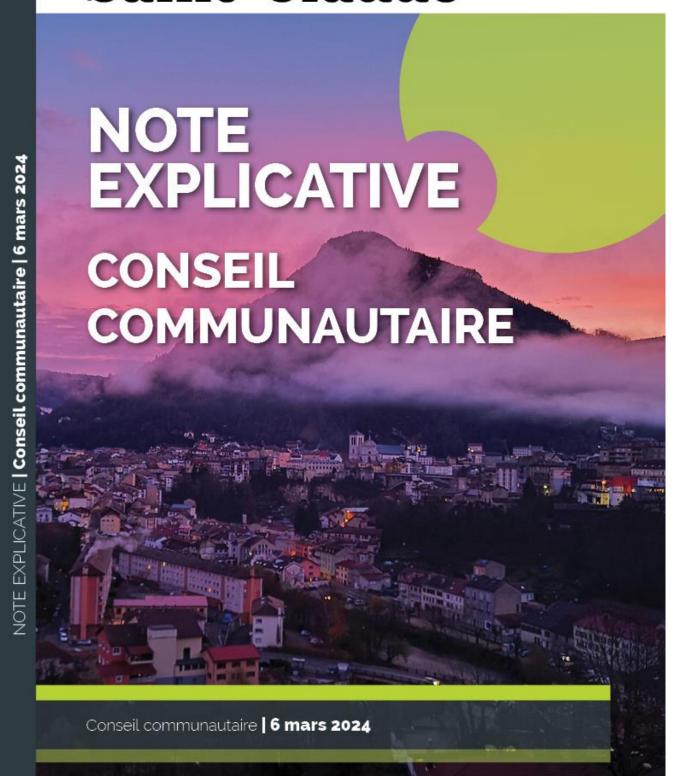
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Haut-Jura **Saint-Claude**



13 bis Boulevard de la République

03 84 45 89 00 contact@hautjurasaintclaude.fr



5. Finances

5.1. Approbation des comptes de gestion 2023 : budgets annexes et budget spécial ASF

<u>Rappel</u>: Le trésorier établit un compte de gestion par budget voté : budget principal et budgets annexes. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte:

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité),
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion). Ce premier examen est suivi d'un second contrôle effectué par le juge des comptes. La production annuelle des comptes est une charge de fonction et une obligation d'ordre public.

Après avoir examiné les comptes de gestion provisoires du budget général, des budgets primitifs annexes Activité économique, SPANC, Maisons de Santé, Application du Droit des Sols, Office de Tourisme, Mobilités, Lotissement En Poset et spécial de l' Atelier des Savoir Faire, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des mandats, dressés par le receveur et accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude et la concordance des documents sous réserve d'obtention des comptes de gestion définitifs, il est proposé au conseil communautaire d'approuver les comptes de gestion présentés par le trésorier et ce pour l'ensemble des budgets.

5.2. Approbation des comptes administratifs 2023 : budget général et budget annexes

Pour mémoire, nous disposons de 9 budgets :

Le budget général, le budget Activités Economiques, le budget SPANC, le budget Maisons de Santé, le budget Application du Droit des Sols, le budget Mobilités, le budget Office de Tourisme, le budget de Lotissement En Poset et le budget spécial Atelier des Savoir Faire.

Le compte administratif retrace l'exécution du budget de l'année. Il détermine les résultats de l'exécution comptable et constate les restes à réaliser. Il compare, à cette fin, les prévisions et autorisations de crédits aux réalisations en dépenses et en recettes.

5.2.1 BUDGET ANNEXE : ACTIVITES ECONOMIQUES

En synthèse :

LII SYIIIIIGSG .				
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
BUDGET ZAE	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs			1 259 142,76	
Opération de l'exercice	574 941,56	916 374,74	797 491,98	921 359,21
TOTAL	574 941,56	916 374,74	2 056 634,74	921 359,21
RESULTAT DE CLOTURE		341 433,18	1 135 275,53	
RESULTAT	GLOBAL	-793 842.35		

Ce budget enregistre en 2023 les écritures de fonctionnement suivantes :

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	%
Fonctionnement - Dépense	638 128,01	574 941,56	90,10%
011 - Charges à caractère général	155 500,00	62 480,40	40,18%
023 - Virement à la section d'investissement	309 123,26	0,00	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	61 595,09	405 695,09	658,65%
65 - Autres charges de gestion courante	10,00	0,34	3,40%
66 - Charges financières	106 000,00	101 366,07	95,63%
67 - Charges exceptionnelles	500,00	0,00	0,00%
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	5 399,66	5 399,66	100,00%
Fonctionnement - Recette	638 128,01	916 374,74	143,60%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	81 504,77	81 504,77	100,00%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	89 000,00	35 594,88	39,99%
74 - Dotations, subventions et participations	333 800,22	320 424,22	95,99%
75 - Autres produits de gestion courante	113 710,00	114 295,18	100,51%
76 - Produits financiers	10 510,00	10 764,67	102,42%
77 - Produits exceptionnels	0,00	344 188,00	0,00%
78 - Reprises sur amortissements et provisions	9 603,02	9 603,02	100,00%

5.2.1.1 <u>Dépenses de fonctionnement</u>

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 574 941.56 €.

- Les dépenses courantes se montent à 62 480.40 € qui se composent essentiellement du poste taxe foncière pour 38 018.00 € en grande partie refacturé et des charges eau-électricité-gaz pour un montant de 12 182.89 €. Une estimation des consommations due à l'occupation du bâtiment Cortinovis à hauteur de 43 000.00 € n'a pas été entièrement consommée
- Le remboursement des intérêts d'emprunts est de 101 366.07 € en 2023 contre 62 356.26 € en 2022 pour rappel nouveau prêt fin 2022 de 1 297 500.00 €
- Les amortissements sont de 61 595.09 €
- L'opération d'ordre de la valeur nette comptable des immobilisations cédées se monte à 344 100 €
- La provision pour les créances douteuses se montent à 5 399.66 €

5.2.1.2 Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 916 374.74 €.

- Le revenu des loyers est de 114 295.18 €
- La facturation ou les provisions de charges se montent à 35 594.88 €
- Le budget général a abondé à hauteur de 300 239.00 € et 20 185.22 € versement de l'aide économique consentie aux entreprises par le budget général
- Les opérations d'ordre s'élèvent à 81 504.77 €
- Deux ventes ont été réalisées, 2 parcelles sur la zone activité Planchamp pour un montant de 344 100.00 €

Ce budget enregistre en 2023 les écritures d'investissement suivantes :

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	%
Investissement - Dépense	3 100 893,93	2 056 634,74	66,32%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 259 142,76	1 259 142,76	100,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	81 504,77	81 504,77	100,00%
13 - Subventions d'investissement	2 910,00	0,00	0,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	367 200,00	366 691,75	99,86%
20 - Immobilisations incorporelles	7 200,00	800,00	11,11%
204 - Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00%
21 - Immobilisations corporelles	455 255,50	13 671,77	3,00%
23 - Immobilisations en cours	927 680,90	334 823,69	36,09%
27 - Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00%
Investissement - Recette	3 100 893,93	921 359,21	29,71%
021 - Virement de la section de fonctionnement	309 123,26	0,00	0,00%
024 - Produits de cessions	1 032 445,15	0,00	0,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	61 595,09	405 695,09	658,65%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	329 006,16	329 006,16	100,00%
13 - Subventions d'investissement	1 074 977,74	142 911,43	13,29%
16 - Emprunts et dettes assimilées	250 000,00	0,00	0,00%
27 - Autres immobilisations financières	43 746,53	43 746,53	100,00%

5.2.1.3 Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 056 634.74 €.

Ces dépenses inclues :

- Le report d'investissement pour 1 259 142.76 €
- Le remboursement de la dette pour 366 691.75 €
- Les investissements sur la zone de Planchamp 301 681.10 € pour l'aménagement de la plateforme, 27 211.60 € pour la maitrise d'œuvre et les relevés topographiques du centre de compétence, 11 104.46 € pour la maitrise d'œuvre de l'atelier partagé des Bouchoux, 9 298.30 € pour diverses réalisations.
- Les écritures d'ordre pour 81 504.77 €

5.2.1.4 Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 921 359.21 €.

Elles se décomposent comme suit :

- En opérations d'ordre à hauteur de 405 695.09 €
- En l'affectation du résultat pour un montant de 329 006.16 €
- En remboursement de crédit-bail 43 746.53 €
- En subventions d'investissement perçues pour deux dossiers (extension Planchamp et Champ Frevan) soit 142 911.43 €

Ce budget dégage :

- Un excédent de fonctionnement de 341 433.18 € qui sera affecté au compte 1068
- Un excédent d'investissement de 123 867.23 € pour 2023 compte tenu du déficit antérieur, le déficit cumulé est de 1 135 275.53 €. Ce résultat doit prendre en considération la levée d'option de opération de crédit-bail TADEO pour 426 754.11 € HT qui sera réalisée en fin de contrat soit décembre 2025 et la vente en 2029 des Emboinchats pour 525 800€ HT, le potentiel des parcelles disponibles à la vente ainsi que deux cellules du Curtillet
- Un résultat net fonctionnement et investissement confondus déficitaire de 793 842.35 €, et les restes à réaliser sont des dépenses à hauteur de 57 030.20 €

5.2.2 BUDGET ANNEXE: SPANC

En synthèse:

	FONCTIONNEMENT		INVESTIS	SEMENT
BUDGET SPANC	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs	17 117,10		9 260,28	
Opération de l'exercice	87 649,57	86 224,96	2 336,52	5 453,99
TOTAL	104 766,67	86 224,96	11 596,80	5 453,99
RESULTAT DE CLOTURE	18 541,71		6 142,81	
RESULTAT	GLOBAL	-24 684,52		

Ce budget enregistre en 2023 les écritures de fonctionnement suivantes :

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	%
Fonctionnement - Dépense	131 673,00	104 766,67	79,57%
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	17 117,10	17 117,10	100,00%
011 - Charges à caractère général	65 000,00	40 087,83	61,67%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	41 600,00	41 298,68	99,28%
023 - Virement à la section d'investissement	993,91	0,00	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	5 453,99	5 453,99	100,00%
65 - Autres charges de gestion courante	400,04	1,11	0,28%
67 - Charges exceptionnelles	500,00	200,00	40,00%
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	607,96	607,96	100,00%
Fonctionnement - Recette	131 673,00	86 224,96	65,48%
013 - Atténuations de charges	0,00	856,85	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	586,52	586,52	100,00%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	114 250,00	67 946,67	59,47%
74 - Subventions d'exploitation	16 100,00	16 100,00	100,00%
75 - Autres produits de gestion courante	4,32	2,76	63,89%
78 - Reprises sur amortissements et provisions	732,16	732,16	100,00%

5.2.2.1 <u>Dépenses de fonctionnement</u>

Les dépenses d'un montant total de 104 766.67 € sont principalement constituées : des frais de personnel à hauteur de 40 087.83 € et des frais de prestations de services pour 35 007.40 € dont 12 927.40 € pour les vidanges et 22 080.00 € pour les contrôles de bon fonctionnement. Le déficit reporté est de 17 117.10 €.

5.2.2.2 Recettes de fonctionnement

Les principales recettes de fonctionnement se montent à 86 224.96 € dont :

- Prestations 21 618.31 €
- Refacturation des vidanges pour 15 238.28 € et des contrôles de bon fonctionnement pour 31 090.08 €
- Subvention du budget général de 16 100.00 €

A noter que dans le domaine du Service Public d'Assainissement Non Collectif, la Communauté de Communes intervient par délégation de compétence des communes.

Ce budget enregistre en 2023 les écritures de fonctionnement suivantes :

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	%
Investissement - Dépense	11 596,80	11 596,80	100,00%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	9 260,28	9 260,28	100,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	586,52	586,52	100,00%
20 - Immobilisations incorporelles	1 000,00	1 000,00	100,00%
21 - Immobilisations corporelles	750,00	750,00	100,00%
Investissement - Recette	11 596,80	5 453,99	47,03%
021 - Virement de la section d'exploitation	993,91	0,00	0,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	5 453,99	5 453,99	100,00%
13 - Subventions d'investissement	4 398,90	0,00	0,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	750,00	0,00	0,00%

Les dépenses d'investissement d'un montant de 1 750.00 € correspondent à l'acquisition d'un ordinateur et d'un module complémentaire du nouveau logiciel métier.

Le déficit antérieur reporté est de 9 260.28 €.

Les recettes d'investissement qui se montent à 5 453.99 € correspondent uniquement aux amortissements.

Ce budget dégage :

- Un déficit de fonctionnement de 18 541.71 €
- Un déficit d'investissement de 6 142.81 €

Soit un résultat net déficitaire de 24 684.52 €

Les restes à réaliser sont des recettes de 4 398.90 €

La question de la résorption du déficit reste d'actualité et une réorganisation du service est en cours avec l'intervention du Sidec.

5.2.3 BUDGET ANNEXE « MAISONS DE SANTE »

En synthèse:

•	FONCTIONNEMENT		INVESTIS	SEMENT
BUDGET MAISON DE SANTE	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs		319 227,08		101 221,33
Opération de l'exercice	221 962,96	269 385,70	2 515 930,41	2 060 441,74
TOTAL	221 962,96	588 612,78	2 515 930,41	2 161 663,07
RESULTAT DE CLOTURE		366 649,82	354 267,34	
RESULTAT	GLOBAL	12 382,48		

Ce budget enregistre en 2023 les écritures de fonctionnement suivantes :

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	%
Fonctionnement - Dépense	659 980,00	221 962,96	33,38%
011 - Charges à caractère général	145 400,00	123 931,38	85,23%
023 - Virement à la section d'investissement	366 019,27	0,00	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 460,73	22 460,73	100,00%
65 - Autres charges de gestion courante	80 000,00	38 682,88	48,35%
66 - Charges financières	46 100,00	36 887,97	80,02%
Fonctionnement - Recette	659 980,00	588 612,78	89,19%
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	319 227,08	319 227,08	100,00%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	80 500,00	57 716,04	71,70%
74 - Dotations, subventions et participations	80 000,00	30 260,00	37,83%
75 - Autres produits de gestion courante	180 252,92	180 089,66	99,91%
77 - Produits exceptionnels	0,00	1 320,00	0,00%

5.2.3.1 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 221 962.96 €.

- 123 931.38 € de frais de fonctionnement des structures (assurance, maintenance, entretien) et des frais refacturables aux différents locataires (eau, électricité)
- 36 887.97 € d'intérêts d'emprunt dont 19 402.50 € d'intérêts pour 6 mois du deuxième emprunt relais
- 30 260.00 € versé dans le cadre de la politique santé (une « aide à l'installation », 2 « aides allocation étudiant », 3 aides « accueil des étudiants »)
- 8 422.88 € de régularisation loyer trop perçu
- 22 460.73 € d'écritures d'ordre (dotation aux amortissements)

5.2.3.2 Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 588 612.78 €

- Le report excédentaire 319 227.08 €

- Les loyers 180 089.66 €
- La facturation ou les provisions de charges 57 716.04 €
- La subvention du budget général 30 260.00 €
- Le remboursement d'assurance 1 320.00 €

Ce budget enregistre en 2023 les écritures d'investissement suivantes :

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	%
Investissement - Dépense	2 643 976,39	2 515 930,41	95,16%
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 240 940,00	2 240 935,81	100,00%
21 - Immobilisations corporelles	249 994,39	233 677,63	93,47%
23 - Immobilisations en cours	153 042,00	41 316,97	27,00%
Investissement - Recette	2 643 976,39	2 161 663,07	81,76%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	101 221,33	101 221,33	100,00%
021 - Virement de la section de fonctionnement	366 019,27	0,00	0,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 460,73	22 460,73	100,00%
13 - Subventions d'investissement	879 983,02	877 481,01	99,72%
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 274 292,04	1 160 500,00	91,07%

5.2.3.3 Dépenses d'investissement

Les dépenses réelles s'élèvent à 274 994.60 €.

- 212 873.24 € pour l'acquisition de l'immeuble 3 rue mercière
- 40 274.97 € pour les travaux de rénovation des appartements
- 18 010.00 € pour les travaux menuiseries fermeture coursive relais de sante de la Pesse
- 3 836.39 € pour divers travaux sur les maisons de santé
- Le remboursement de l'emprunt se monte à 2 240 935.81 € en raison du remboursement des emprunts relais de 1 250 000.00 € et de 900 000.00 € contractés dans l'attente du paiement de la subvention FEADER

5.2.3.4 Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 2 161 663.07 €.

- 877 481.01 € de subvention FEADER pour la Maison de Santé de Saint-Claude
- 101 211.33 € de report 2022
- 1 160 000.00 € dont 900 000.00 € de prêt relais et 260 000.00 € prêt finançant les immobilisations 2023
- 22 460.73 € d'écriture d'ordre concernant les amortissements

Ce budget dégage :

- Un excédent de fonctionnement de 366 649.82 €
- Un déficit d'investissement de 354 267.34 €

Soit un résultat net excédentaire de 12 382.48 €

Les restes à réaliser sont des dépenses pour 106 362.16 €

5.2.4 BUDGET ANNEXE ADS

En synthèse :

LII SYIIIIIESE .				
BUDGET ADS	Dépenses ou déficit	Recettes ou	Dépenses ou déficit	Recettes ou
BODGET ADS	Depenses ou dencit	excédent	Depenses ou dencit	excédent
Résultats antérieurs		0,00	18 040,14	
Opération de	101 220 24	174 021 21	4 420 00	13 211,23
l'exercice	181 238,34	174 021,31	4 420,00	13 211,23
TOTAL	181 238,34	174 021,31	22 460,14	13 211,23
RESULTAT DE	7 217,03		9 248,91	
CLOTURE	7 217,03		9 240,91	
RESULTAT	GLOBAL	-16 465.94		

Ce budget enregistre en 2023 les écritures de fonctionnement et d'investissement suivantes :

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	%
Fonctionnement - Dépense	197 000,00	181 238,34	92,00%
011 - Charges à caractère général	25 000,00	10 290,47	41,16%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	158 700,00	157 667,82	99,35%
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 897,72	9 897,72	100,00%
65 - Autres charges de gestion courante	3 402,28	3 382,33	99,41%
Fonctionnement - Recette	197 000,00	174 021,31	88,34%
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00	0,00	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 080,00	2 080,00	100,00%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	194 520,00	170 120,22	87,46%
74 - Dotations, subventions et participations	400,00	189,26	47,32%
75 - Autres produits de gestion courante	0,00	1,41	0,00%
77 - Produits exceptionnels	0,00	1 630,42	0,00%
Investissement - Dépense	24 484,14	22 460,14	91,73%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	18 040,14	18 040,14	100,00%
020 - Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00	0,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 080,00	2 080,00	100,00%
20 - Immobilisations incorporelles	2 364,00	2 340,00	98,98%
21 - Immobilisations corporelles	2 000,00	0,00	0,00%
Investissement - Recette	24 484,14	13 211,23	53,96%
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 897,72	9 897,72	100,00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 636,67	3 313,51	91,11%
13 - Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	10 949,75	0,00	0,00%

5.2.4.1 <u>Dépenses de fonctionnement</u>

- Le chapitre 011 enregistre des dépenses courantes à hauteur de 10 290.47 €, il est à noter l'absence de facturation d'électricité pour 2023 (coût estimé 4 500.00 €), et la suspension des loyers suite à l'achat du bâtiment (soit 9 mois représentant 5 400.00 € d'économie);
- Les frais de personnel se montent à 157 667.82 € contre 125 120.31€ en 2023 dus au départ de deux agents.

5.2.4.2 Recettes de fonctionnement

En recettes, on compte essentiellement les participations des communes au coût de ce service, soient 167 500.00 €.

5.2.4.3 L'investissement

- Les dépenses réelles se montent à 2 340.00 € liées à la dématérialisation, un report de 18 040.14 € et l'amortissement des subventions pour 2 080.00 €
- Les recettes proviennent du compte 1068 pour 3 313.51 et des amortissements pour 9 897.72 €

Ce budget dégage :

- Un déficit de fonctionnement de 7 217.03 € en 2023
- Un déficit d'investissement de 9 248.91 € en 2023 (18 040.14 € en 2022)

Soit un résultat net déficitaire de 16 465.94 €

Les restes à réaliser sont nuls

5.2.5 BUDGET ANNEXE : OT

En synthèse :

	FONCTIONNEMENT		INVESTIS	SSEMENT
BUDGET OT	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs		66 859,79		
Opération de l'exercice	670 467,24	664 539,55		
TOTAL	670 467,24	731 399,34	0,00	0,00
RESULTAT DE CLOTURE		60 932,10	0,00	
RESULTAT	GLOBAL	60 932,10		

Le budget est de nouveau modifié au 01/01/2023, il utilise la nomenclature M14 et il est non assujetti à TVA à la suite de la requalification de l'office de tourisme en services publics administratifs (SPA). Il faut retenir également que ce budget est doté d'un compte de trésorerie 515 et qu'un décalage important existe entre les flux et les écritures comptables.

Ce budget enregistre en 2023 les écritures de fonctionnement uniquement.

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	%
Fonctionnement - Dépense	770 959,79	670 467,24	86,97%
011 - Charges à caractère général	306 095,00	218 677,19	71,44%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	451 300,00	444 989,12	98,60%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	2 564,79	0,00	0,00%
65 - Autres charges de gestion courante	6 000,00	3 976,93	66,28%
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00	2 824,00	56,48%
Fonctionnement - Recette	770 959,79	731 399,34	94,87%
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	66 859,79	66 859,79	100,00%
013 - Atténuations de charges	98 000,00	75 684,89	77,23%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	195 600,00	152 133,78	77,78%
73 - Impôts et taxes	110 000,00	133 883,87	121,71%
74 - Dotations, subventions et participations	300 000,00	300 217,07	100,07%
75 - Autres produits de gestion courante	500,00	504,49	100,90%
77 - Produits exceptionnels	0,00	2 115,45	0,00%

5.2.5.1 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses d'un montant total de 670 467.24 € sont principalement constituées :

- De frais de fonctionnement incluant les achats des marchandises (11 340.57 €), les prestations de la ligne des hirondelles (60 648.00 €), éditions des catalogues, loyers, téléphone et autres charges pour 4 points d'information pour un montant de 218 677.19 €
- Des frais de personnel à hauteur de 444 989.12 €

5.2.5.2 Recettes de fonctionnement

Les recettes d'un montant total de 731 399.34 € sont principalement constituées par :

- Les atténuations de charges issues des produits des loyers de la poste pour 61 632.00 € et 14 052.89 € remboursement des absences maladies
- Les ventes se montant à 152 133.78 € en 2023 contre 117 007.75 € en 2022
 - 26 816.55 € de marchandises boutique
 - 24 346.50€ en prestation de services visite guidée (dont la visite guidée pour la ligne des hirondelles Dole Saint-Claude pour 16 055.00 €)
 - 75 547.54 € vente de la ligne des hirondelles Saint Claude Dole
 - 7 956.00 € refacturation de prestations ESF
 - 676.54 € refacturation participations diverses
- La collecte de la taxe de séjour pour 133 883.87 €
- La subvention d'exploitation versée par le budget général pour 300 000.00 €
- D'un report de 2022 de 66 859.79 €

Ce budget dégage :

5.2.6 BUDGET ANNEXE: MOBILITES

En synthèse:

	FONCTION	NNEMENT	INVESTIS	SEMENT
BUDGET MOBILITES	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs		234 900,57		
Opération de l'exercice	986 385,29	860 778,23	0,00	
TOTAL	986 385,29	1 095 678,80	0,00	0,00
RESULTAT DE CLOTURE		109 293,51		
RESULTAT	GLOBAL	109 293,51		

Ce budget annexe Mobilités a été créé le 01/07/2021 avec une nomenclature M43 développé assujetti à la TVA suite à la prise de compétence de la LOM concernant les services publics locaux de transport de personnes. Ce budget enregistre des écritures de fonctionnement uniquement.

Le fonctionnement :

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	%
Fonctionnement - Dépense	1 015 800,00	986 385,29	97,10%
011 - Charges à caractère général	857 700,00	828 328,44	96,58%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	50 000,00	50 000,00	100,00%
65 - Autres charges de gestion courante	108 100,00	108 056,85	99,96%
Fonctionnement - Recette	1 104 500,00	1 095 678,80	99,20%
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	234 900,57	234 900,57	100,00%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	102 700,00	91 040,74	88,65%
73 - Produits issus de la fiscalité	341 500,00	344 368,49	100,84%
74 - Subventions d'exploitation	425 369,00	425 369,00	100,00%
75 - Autres produits de gestion courante	30,43	0,00	0,00%

5.2.6.1 <u>Dépenses de Fonctionnement</u>

Les dépenses d'un montant total de 986 385.29 € sont dédiées :

- Aux services de transport urbain pour 689 059.19€ dont 78 596.70 € consistent en une opération blanche afin de constater les recettes du transport urbain permettant de déduire la TVA
- Aux services de transport scolaire prestation de ramassage pour 45 768.23 € et la participation transport région pour 44 922.80 € pour la période 2022/2023 et 48 878.22 € pour la période 2021/2022

A noter:

50 000.00 € de dépenses sont liées au ½ poste annuel de 20 000.00 € (régularisation 2021 et 2022) 108 056.27 € issus du versement transport (2021-2022) ont été reversés au budget général pour les dépenses d'investissement dites de mobilité douce ou les équipements types bornes de recharge électrique

5.2.6.2 Recettes de fonctionnement

Les recettes d'un montant total de 1 095 678.80 € sont principalement constituées :

- Du report 2022 d'un montant de 234 900.57 €
- De produit de la vente transport de voyageur pour 91 040.74 €
- De la collecte du versement transport pour un montant de 344 368.49 €
- De la subvention du budget général pour 414 718.00 €
- De la dotation décentralisation transport pour 10 651.00 €

A retenir, le décalage important des flux entre les recettes fiscales et les dépenses mensuelles de deux mois soient 60 000.00 €, s'ajoute le décalage d'un remboursement de TVA au trimestre 30 000.00 €, ce budget possède un compte 515. Le résultat 2023 important permet de pallier les difficultés de trésorerie.

Ce budget dégage :

- Un excédent de fonctionnement de 109 293.51 €

5.2.7 BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT EN POSET »

En synthèse:

	FONCTION	NEMENT	INVESTIS	SEMENT
BUDGET EN POSET	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs		213 375,05	51 338,52	
Opération de l'exercice	51 338,52	38 752,08	0,00	51 338,52
TOTAL	51 338,52	252 127,13	51 338,52	51 338,52
RESULTAT DE CLOTURE		200 788,61	0,00	
RESULTAT	GLOBAL	200 788,61		

Ce budget enregistre une vente en 2023 pour 38 752.08 €

Le bilan de ces écritures est le suivant :

- Excédent de fonctionnement de 200 788.61 €
- Investissement 0.00 €

Toutes les parcelles ont été vendues, la clôture du budget définitive est effective au 31/12/2023 et le résultat excédentaire en fonctionnement sera imputé au budget général.

La rétrocession à la commune de CHASSAL-MOLINGES des éléments d'équipement du lotissement n'a pas été réalisée à ce jour.

Rappel: Il n'y a pas d'affectation du résultat sur les budgets lotissements.

Les comptes administratifs présentés seront soumis à l'approbation des conseillers communautaires.

5.2.8 BUDGET GENERAL

En synthèse:

LII Sylliloso .				
	FONCTIONNEMENT		INVESTIS	SEMENT
DUDCET CENEDAL	Dénamas au défiait	Recettes ou	Dénombre de déficie	Recettes ou
BUDGET GENERAL	Dépenses ou déficit	excédent	Dépenses ou déficit	excédent
Résultats antérieurs	0	650 524,30	717 616,62	0
Opération de	14 356 589,24	15 885 950,44	3 970 054,90	3 621 075,66
l'exercice	14 330 383,24	13 883 930,44	3 370 034,30	3 021 073,00
TOTAL	14 356 589,24	16 536 474,74	4 687 671,52	3 621 075,66
RESULTAT DE		2 179 885,50	1 066 595,86	
CLOTURE		2 1/9 005,50	1 000 555,80	
RESULTAT	GLOBAL	1 113 289,64		
TRANSFERT DE RESULTAT PAR OPERATION D ORDRE		200 788,61		
BUDGET EN	POSET 2023	200 700,01		
RESULTAT CONSOLIDE		1 314 078,25		

Ce budget enregistre en 2023 des écritures de fonctionnement suivantes :

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	%
Fonctionnement - Dépense	16 188 082,33	14 356 589,24	88,69%
011 - Charges à caractère général	1 453 000,00	1 389 089,20	95,60%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 104 900,00	2 984 734,86	96,13%
014 - Atténuations de produits	4 047 370,00	4 021 889,19	99,37%
023 - Virement à la section d'investissement	1 416 618,98	0,00	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	944 123,35	944 123,35	100,00%
65 - Autres charges de gestion courante	4 656 600,00	4 603 909,78	98,87%
66 - Charges financières	179 000,00	173 466,47	96,91%
67 - Charges exceptionnelles	361 430,00	214 336,39	59,30%
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	25 040,00	25 040,00	100,00%
Fonctionnement - Recette	16 188 082,33	16 536 474,74	102,15%
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	650 524,30	650 524,30	100,00%
013 - Atténuations de charges	141 400,00	222 378,56	157,27%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	582 303,34	582 303,34	100,00%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	444 600,00	381 412,09	85,79%
73 - Impôts et taxes	10 823 822,98	11 080 809,85	102,37%
74 - Dotations, subventions et participations	3 434 465,00	3 499 463,86	101,89%
75 - Autres produits de gestion courante	62 200,00	64 481,60	103,67%
77 - Produits exceptionnels	17 532,26	23 866,69	136,13%
78 - Reprises sur amortissements et provisions	31 234,45	31 234,45	100,00%

5.2.8.1 Les dépenses de fonctionnement

Le chapitre 011 « charges à caractère général » d'un montant de 1 389 089.20 € regroupe les dépenses courantes de l'institution : les fluides, entretien des matériels et bâtiments, les prestations de services, les assurances, les maintenances.

Ces dépenses ont subi des augmentations tarifaires jusqu'à 12% sur les prestations et 300 % pour l'Energie. Cependant les coûts eau – électricité – chauffage et carburant ont été maîtrisés, 393 400.00 € de budgétiser, 252 109.41 € de réaliser.

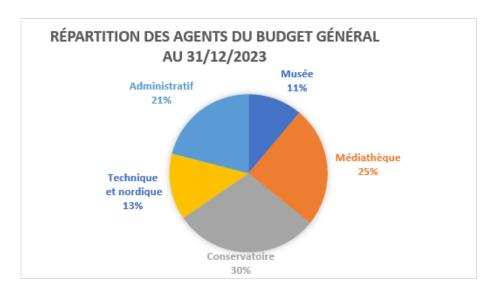
N° de Fonction	Service	Montant
20	Service Généraux	272 045,60
23	Communication	28 367,27
311	Conservatoire de Musique	82 036,47
321	Médiathèques	180 978,57
322	Musée	177 977,51
411	Gymnases	108 725,82
412	Stade Edouard Guillon	112 135,67
413	Piscine	1 272,32
414	Nordique	100 939,88
511	Politique Santé	182,65
830	Tepos/Environnement	11 258,28
90	Economie/Petite Ville de Demain	175 374,43
95	Tourisme	137 794,73
	TOTAL CHAPITRE 11	1 389 089,20

La plupart des dépenses sont liées aux fonctionnements des structures comme la téléphonie, les fluides, les frais de nettoyage mais nous pouvons souligner cette année :

- 46 713.53 € d'achat de livres-dvd pour les Médiathèques (321) et 12 040,46 € pour ses animations 2023
- 43 925.59 € pour les dépenses d'exposition du Musée (322) et 32 822.94 € de communication
- 86 940.00 € d'étude amélioration de l'habitat (90)
- 134 088.27 € de reversement de taxe de séjour (95) au budget Offices de Tourisme

Le chapitre 012 « frais de personnel » qui s'élève à 2 984 734.86 € en 2023 se décompose comme suit :

Au 31/12/2023, 81 agents sur le budget principal :



Il est à noter une augmentation du smic au 01/05/2023 et une revalorisation de la valeur du point d'indice de 1.5% au 01/07/2023 (pour rappel 3.5% au 01/07/2022).

Deux nouveaux postes ont été pourvus, un 2ème agent au service RH et une juriste territoriale. La création de l'activité escape Games au musée a engendré le recrutement de 5 vacataires fin décembre.

Des congés de longue maladie et longue durée ont nécessité des remplacements, il est rappelé que les remboursements des frais de personnel soient 222 378.56 € se comptabilisent en recette.

Le chapitre 014 « atténuations de produits » d'un total de 4 021 889.19 €, regroupant :

- Les attributions de compensation soient 3 834 110.24 € ont été impactées par le coût de la prise en charge de l'étude phase 2 assainissement collectif
- Le fond de péréquation intercommunal soit 139 353 €, il est à noter que cette année nous sommes éligibles au versement du FPIC suite à l'amélioration du coefficient d'intégration fiscale
- Le remboursement de la fraction de TVA soit 28 270.00 €
- La contribution pour le redressement des finances publiques soit 6 319.00 €
- Les dégrèvements TMAPI et TASCOM soient 13 836.95 €

Par ailleurs, une CLECT en septembre 2023 a fixé le montant des dépenses soit 113 000.00 € afférentes à l'élaboration du PLUI suite au transfert de compétence du 1er juillet 2021 approuvé en conseil communautaire le 11 octobre 2023.

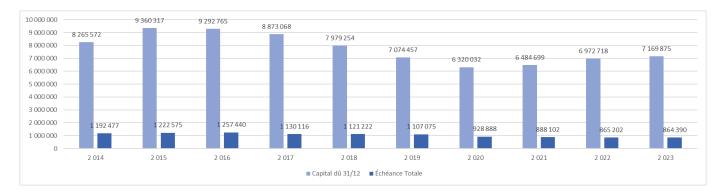
Le chapitre 65 « autres charges courantes » d'un montant de 4 603 909.78 €

Ce chapitre compte notamment :

- Les licences informatiques soit 55 747.89 € bénéficiant du FCTVA (licences non disponibles à l'achat)
- Les indemnités des élus soient 154 108.70 €
- Le contingent incendie à hauteur de 743 837.12 € (890 203.00 € en 2022), baisse drastique suite à un réajustement du coût de l'heure dorénavant identique à toutes les structures
- La participation au SICTOM à hauteur de 1 845 256.00 € (1 751 724.00 € en 2022)
- La participation au SMAAHJ pour 159 692.49 € (131 405.52 € en 2022)
- La participation au PNR pour 40 174.00 € (40 345.00 € en 2022)
- La cotisation GEMAPI versée au PNR pour 148 326.00 € (148 276.00 € en 2022)
- La contribution au budget de fonctionnement de l'Atelier des Savoir Faire à hauteur de 313 000.00 € (210 000.00 € en 2022)
- La contribution au programme de la politique santé pour 30 260.00 €
- La contribution au budget de fonctionnement Offices de tourisme à hauteur de 300 000.00 € (290 000.00 € en 2022)
- La contribution au budget de fonctionnement de Mobilités à hauteur de 414 718.00 €
- La contribution au budget SPANC pour 16 100.00 €
- La contribution au budget zones d'activités économiques à hauteur de 300 239.00 € (236 600.00 € en 2022)
- Le versement de subvention au titre de l'animation du territoire de 58 183.00 € (62 283.00 € en 2022)
- Les reversements divers pour 24 267.58 € notamment le trop-perçu dans le cadre du fond régional des territoires

Le chapitre 66 « charges financières » d'un montant total de 173 466.47 € en 2023. Il correspond aux intérêts des emprunts contractés pour 161 546.32 € et aux intérêts de la ligne de trésorerie pour 11 916.37 €.

Année	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023
Capital dû 31/12	8 265 571,91	9 360 316,66	9 292 765,00	8 873 067,84	7 979 254,44	7 074 457,16	6 320 031,88	6 484 699,26	6 972 718,02	7 169 874,65
Remboursement Capital	836 418,45	899 240,53	937 749,73	919 697,20	893 813,29	904 797,00	754 425,28	735 332,62	711 981,24	702 843,37
Paiement Intérêts	356 058,49	323 334,48	319 689,93	210 418,77	227 408,58	202 278,16	174 462,44	152 769,49	153 221,05	161 546,32
Échéance Totale	1 192 476,94	1 222 575,01	1 257 439,66	1 130 115,97	1 121 221,87	1 107 075,16	928 887,72	888 102,11	865 202,29	864 389,69



Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » qui se monte à 214 336.39 €, comprend notamment l'aide immobilière versée en 2023 pour un montant 200 869.93 € représentant 11 dossiers.

Le chapitre 68 « dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » qui se monte à 25 040.00, € correspond à la provision des créances douteuses.

Le chapitre 042 « opérations d'ordre entre section » pour un montant de 944 123.35 € se compose uniquement de la charge d'amortissement.

5.2.8.2 Les recettes de fonctionnement

Le chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour un total de 650 524.30 €.

Le chapitre 013 « atténuation de charges » se monte à 222 378.56 €. Ce chapitre enregistre les remboursements des frais de personnel à la suite d'arrêts maladie, des refacturations entre budgets de personnel et une subvention pour le poste de conseiller numérique de 20 000.00 €, une subvention pour le poste chef de projet petite ville de demain pour 31 670.92€.

Le chapitre 70 « produits domaniaux et recettes tarifaires » est réalisé à hauteur de 381 412.09 € (449 515.02 € en 2022), on constate une réalisation de 85.79% des objectifs soit une baisse de 68 102.93 € Elle se décompose comme suit :

N° de Fonction	Service	Montant 2023	Montant 2022
311	Conservatoire de Musique	80 007,57	75 592,83
321	Médiathèques	18 398,48	15 837,72
322	Musée	50 301,15	52 298,93
411	Gymnases (département)	13 996,00	9 651,00
412	Stade Edouard Guillon	1 000,00	1 000,00
414	Nordique/Dammage	176 903,02	264 707,80
830	Tepos/Environnement (vélo/cuve eau)	4 555,00	3 225,00
90	Economie recupération charges locatives	36 250,87	27 201,74
	TOTAL CHAPITRE 70	381 412,09	449 515,02

Les recettes nordiques sont dépendantes de l'enneigement, le manque à gagner est conséquent par rapport au maintien des charges pour l'activité saisonnière.

Le chapitre 73 « impôts et taxes » la collectivité a perçu 11 080 809.85 € de fiscalité contre 9 650 511.82 € en 2022 soit une augmentation de 1 430 298.03 € issue de la hausse des bases et des taux pour 876 074.00 €, 278 508.00 € supplémentaire de fraction de TVA, un retour à l'éligibilité du versement Fpic par pression fiscale pour 201 108.00 €, une augmentation de 29 866.00 € de taxe de séjour et des rôles supplémentaires pour 43 841.00 €.

Le chapitre 74 « dotations et participations » d'un montant total réalisé de 3 499 463.86 € contre de 3 354 701.36 € en 2022. Ce chapitre enregistre essentiellement les dotations de l'état intercommunalité et de

compensation ainsi que les subventions. Il augmente de 144 762.50 € dont 115 093.00 € issue des dotations de compensations et dont 29 669.50 € issue des subventions perçues.

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » a été réalisé à hauteur de 64 481.60 € contre 75 188.73 € en 2022 et correspond aux revenus des loyers de la Communauté de Communes. La baisse s'explique par le départ de la société LHH rue Bonneville et par la mise à disposition les salles du Tomachon à titre gracieux aux associations.

Le chapitre 77 « produits exceptionnels » a été réalisé à hauteur de 23 866.69 €. Il comprend essentiellement des remboursements d'assurance et le retrait de la commune de Villard-sur-Bienne.

Le chapitre 78 « reprise sur amortissements et provisions » a été réalisé à hauteur 31 234.45 €.

Le chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections » réalisé à hauteur de 582 303.34 €. Il correspond à l'amortissement des subventions pour 506 021.01€, somme qui se retrouve en dépenses d'investissement et à la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées pour 76 282.33 €.

5.2.8.3 <u>Les dépenses d'investissement</u>

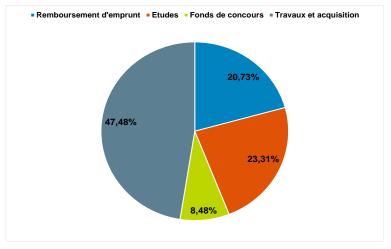
Les dépenses réelles d'investissement, hors opération d'ordre et résultat antérieur pour l'année 2023 s'élèvent

à **3 387 751.56 €** :

Travaux et acquisition : 1 608 519.29 €
Remboursement d'emprunt : 702 278.17 €
Fonds de concours : 287 305.44 €

Fonds de concours : 28/ 305.44 €

Etudes : **789 648.64 €**



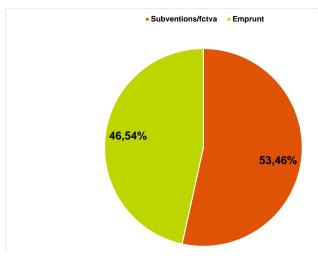
TRAVAUX ET ACQUISITIONS	MONTANT
BOMAT- BORNE IRVE / ARCEAUX ET ABRIS VELOS / PANNEAUX AUTO STOP	319 964,42
CHAPELLE SAINT-ROMAIN	213 334,52
RELAMPING	171 977,87
MUSEE-OT	106 694,58
GYMNASE VAL DE BIENNE	98 530,80
BORNES IRVE HORS BOMAT	88 929,60
BORNE AU LION	79 089,60
BATIMENT CARNOT	71 453,30
PETITE VILLE DE DEMAIN ACHAT CELLULE 9 PLACE DE L'ABBAYE	58 107,09
LEDS SOUS-SOL ARCHEOLOGIQUE	41 634,24
CONSERVATOIRE - TRAVAUX BÂTIMENT	40 808,03
SYSTÈME E-BOO	37 753,12
MUSEE - ESCAPE GAME	36 720,00
POSE CONTENEUR SEMI ENTERRE SICTOM	33 945,35
AMENAGEMENT SENTIER GORGES DE L'ABIMES	26 056,80
STADE EDOUARD GUILLON EQUIPEMENT	22 840,80
INFORMATIQUE	16 842,75
STADE EDOUARD GUILLON / TRAVAUX	16 028,51
GYMNASE DU PLATEAU / TRAVAUX	16 737,33
NORDIQUE / MATERIELS PDIPR	13 674,32
CONSERVATOIRE / INSTRUMENTS DE MUSIQUE	13 642,15
JURASSIC VELO TOURS	12 195,23
DIVERS AMENAGENTS ET ACQUISITION DE PETITS OUTILLAGES	71 558,88
TOTAL	1 608 519,29
FONDS DE CONCOURS	MONTANT
HAUT DEBIT/Co-financement du réseau très haut débit	199 980,00
ADHESION PACTE REGIONAL DES TERRITOIRES\PLAN DE SOUTIEN AUX FORCES VIVES	87 325,44
TOTAL	287 305,44
ETUDES	MONTANT
CENTRE NAUTIQUE ETUDES	760 452,64
MUSEE DE LA PIPE ET DU DIAMANT ETUDES	15 840,00
EAU ET ASSAINISSEMENT ETUDES	13 356,00
TOTAL	789 648,64
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENTS	2 685 473,37

Le report déficitaire 2022 est de 717 616.62 €. Les opérations d'ordre (amortissement des subventions) sont de 582 303.34 €.

5.2.8.4 Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement, hors opération d'ordre et résultat antérieur pour l'année 2023 s'élèvent à 1 933 796.46 € :





SUBVENTIONS	MONTANT
PDIPR - PLAN TRIENNAL	1 935,00
BILLETTERIE LOGICIEL	6 093,24
GYMNASE VAL DE BIENNE	11 049,00
JEU DECOUVERTE EN FAMILLE	11 900,00
CHAPELLE SAINT-ROMAIN	61 411,73
STADE EDOUARD GUILLON	91 690,00
BOMAT-VERSEMENT TRANSPORT	108 056,27
CENTRE NAUTIQUE ETUDES	183 656,86
BATIMENT CARNOT	254 400,00
FCTVA	303 604,36
	TOTAL 1 033 796,46

Les opérations d'ordre représentent les amortissements pour un montant de 944 123.35 €.

Le compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé est de 717 616.62 €.

Un nouvel emprunt de 900 000 € sur 20 ans a été souscrit auprès de la Banque Postale.

Des recettes diverses pour un montant de 25 539.23 € dont un remboursement de contrat d'apport de 20 000€ (Initiative Jura).

Ce budget dégage :

- Un excédent de fonctionnement de 2 179 885.50 € compris le report 2022 de 650 524.30 € dont 1 066 595.86 € seront affectés au compte 1068
- Un déficit d'investissement de 348 979.24 € pour 2023 compte tenu du déficit antérieur, le déficit cumulé est de 1 066 595.86 €

Soit un résultat net global de 1 113 289.64 €

Le résultat consolidé incluant la remontée de l'excédent de 200 788.61 € du budget clôturé Lotissement En Poset est de 1 314 078.25 €

Les restes à réaliser 2023 sont des dépenses d'un montant de 267 845.00 €

5.3. Approbation du compte administratif 2023 : budget spécial ASF

En synthèse:

	FONCTION	NNEMENT	INVESTIS	SEMENT
BUDGET EN ASF	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs	1 533,67	0,00	0,00	109097,42
Opération de l'exercice	589 512,73	604 873,86	179 886,28	144 768,20
TOTAL	591 046,40	604 873,86	179 886,28	253 865,62
RESULTAT DE CLOTURE		13 827,46		73 979,34
RESULTAT	GLOBAL	87 806,80		

Les dépenses ainsi que les recettes de fonctionnement de la plupart des chapitres sont en augmentation dues à la progression des ventes.

Il résulte un excédent de fonctionnement de 13 827.46 € essentiellement dû à la gestion des dépenses et un excédent d'investissement dû au report de travaux.

Le fonctionnement :

Chapitre	~	Budgétisé	Ψ F	Réalisé	*	% -
Fonctionnement - Dépense		647 000,0	0	591 046,4	40	91,35%
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)		1 533,6	67	1 533	,67	100,00%
011 - Charges à caractère général		253 910,0	00	223 728	,69	88,11%
012 - Charges de personnel et frais assimilés		328 300,0	00	305 125	,79	92,94%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)		900,0	00	0	,00	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		54 225,3	37	54 225	,37	100,00%
65 - Autres charges de gestion courante		910,0	00	865	,84	95,15%
66 - Charges financières		3 981,0	00	3 760	,57	94,46%
67 - Charges exceptionnelles		2 855,4	19	1 422	,00	49,80%
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions		384,4	47	384	,47	100,00%
Fonctionnement - Recette		647 000,0	0	604 873,	86	93,49%
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)		0,0	00	0	,00	0,00%
013 - Atténuations de charges		65 500,0	00	40 548	,11	61,91%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		36 379,0	00	36 379	,00	100,00%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		206 050,0	00	205 132	,41	99,55%
74 - Dotations, subventions et participations		332 398,5	53	313 263	,53	94,24%
75 - Autres produits de gestion courante		6 360,0	00	6 311	,10	99,23%
77 - Produits exceptionnels		0,0	00	2 927	,24	0,00%
78 - Reprises sur amortissements et provisions		312,4	47	312	,47	100,00%

5.3.1 <u>Dépenses de fonctionnement</u>

Le chapitre 011 augmente de 30 106.84 € par rapport à 2022 dû à l'augmentation des achats des articles boutiques de 17 160.42 € soit au total 79 548.66 € et des charges de prestations de stages pour un total de 59 974.56 €. Ces dépenses supplémentaires se traduisent par une augmentation des ventes.

Les consommations eau-électricité-chauffage budgétées à 25 150.00 € ont été maîtrisées avec une dépense de 22 986.98 €. Il est à préciser que nous n'avons reçu aucune facture d'électricité 2023 pour la boutique de Saint-Claude estimé à 3 000.00 €.

Le chapitre 012 dépenses de personnel s'élèvent à 305 125.79 €, il comprend les postes suivants :

- un poste de direction
- un poste de chargé de Boutique
- un poste de chargé de Formation
- un poste de chargé de Communication
- un poste de chargé d'Exposition et évènementiel
- un poste de chargé d'accueil
- un poste de conseiller numérique
- un poste saisonnier
- un poste de vacataire démonstration tournage
- un poste de charge d'entretien des locaux

Le chapitre 65 concerne des charges de droits d'utilisation informatique pour 865.84 €.

Le chapitre 66 correspond uniquement aux intérêts des emprunts pour 3 760.57€.

Le chapitre 67 concerne uniquement les remboursements de stage pour 1 422.00 €.

Le chapitre 68 concerne la dépréciation des créances douteuses pour 384.47 €.

Enfin les dépenses d'ordre correspondent aux dotations aux amortissements pour 54 225.37 €.

5.3.2 Recettes de fonctionnement

Le chapitre 013 est un poste qui varie en fonction des remboursements des absences maladies soit pour cette année 15 548.11 €, une subvention a été perçue pour 25 000.00 € pour le poste du conseiller numérique.

Le chapitre 70 est réalisé à 99.55%, les objectifs sont atteints avec une augmentation des ventes de 37 037.36€.

Le chiffre d'affaires de 205 132.41 € (168 095.05 € en 2022) se décompose comme suit :

- entrées musée :15 979.64 € (13 573.70 € en 2022)
- stages: 77 663.21 € (66 873.45 € en 2022)
- ventes de marchandises boutique : 110 789.56 € (87 647.90 € en 2022)
- charges/loyer: 700.00 €

Le chapitre 74 se compose de la subvention du budget général soit 313 000.00 € et du FCTVA pour 263.53 €.

Le chapitre 75, concerne les deux loyers de la pépinière d'artisans et la location de la boutique Trempli pour 6 310.00 €.

Le chapitre 77 enregistre des recettes exceptionnelles de 2 927.24 € dont une régularisation des cotisations URSSAF 2019 de 2 873.00 €.

Le chapitre 78 concerne uniquement la reprise des provisions pour créances douteuses d'un montant de 312.47€.

Enfin les recettes d'ordre correspondent à l'amortissement des subventions pour 36 379.00 €.

L'investissement:

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	%
Investissement - Dépense	776 000,00	179 886,28	23,18%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00%
020 - Dépenses imprévues (investissement)	33,97	0,00	0,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 379,00	36 379,00	100,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	32 100,00	32 058,45	99,87%
20 - Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00%
21 - Immobilisations corporelles	160 349,37	64 145,71	40,00%
23 - Immobilisations en cours	547 137,66	47 303,12	8,65%
Investissement - Recette	776 000,00	253 865,62	32,71%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	109 097,42	109 097,42	100,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	54 225,37	54 225,37	100,00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	139 267,41	24 703,42	17,74%
13 - Subventions d'investissement	203 146,96	65 839,41	32,41%
16 - Emprunts et dettes assimilées	270 262,84	0,00	0,00%

5.3.3 Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement chapitres 21 et 23 se montent au total à 111 448.83 € qui se décomposent comme suit :

BOUTIQUE SAINT CLAUDE/ ENSEIGNE	828,00
MOBILIER / VITRINE-COFFRE FORT	4 890,00
REPARATION BÂTIMENT RAVILLOLES / FUITE TOIT	5 212,37
RELANPING	26 830,86
MANUFACTURE DE PROXIMITE / PARC MACHINE -INFORMATIQUE-	27 212,48
BOUTIQUE TREMPLIN / TRAVAUX RENOVATION	46 475,12
TOTAL INVESTISSEMENT 2023	111 448,83

Le remboursement du capital des emprunts contractés est de 32 058.45 €.

Des opérations d'ordre, amortissement des subventions, sont constatées à hauteur de 36 379.00 €.

5.3.4 Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se montent à 253 865.62 €, elles se décomposent comme suit :

- 109 097.42 € solde d'exécution reporté
- 24 703.42 € FCTVA
- 65 839.41 € subventions dont 57 005.41€ pour la rénovation des boutiques à Saint-Claude et 8 834.00 € pour le remplacement des ventilo-convecteurs à l'ASF
- 54 225.37 € opération d'ordre de transfert, amortissements

Ce budget dégage :

- Un excédent de fonctionnement de 15 361.13 €. Compte tenu du déficit antérieur de 1 533.67 €, le solde est donc excédentaire de 13 827.46 €
- Un déficit d'investissement de 35 118.08 €. Compte tenu de l'excédent antérieur de 109 097.42 € le solde est donc excédentaire de 73 979.34 €
- Le résultat global de l'exercice est excédentaire de 87 806.80 €
- Les restes à réaliser sont des dépenses 106 583.62 €

5.4. Affectation des résultats 2023 : budget général, budgets annexes et budget spécial ASF

En préambule, il est rappelé que la réglementation précise qu'en matière d'affectation du résultat, l'excédent de fonctionnement doit servir en priorité à couvrir le déficit d'investissement.

Budget	Résultat 2023	3 (si - déficit)	Résultat exercice	Reste à réaliser	Affectation	Report de Fct	Report de Inv
	Fonctionnement	Investissement		Investissement	C/1068	C/002	C/001
Budget Général	2 179 885,50	-1 066 595,86	1 113 289,64	-267 845,00	1 066 595,86	1 113 289,64	-1 066 595,86
Budget lot. En Poset	200 788,61	0,00	200 788,61	0,00	0,00	200 788,61	0,00
Total budget général	2 380 674,11	-1 066 595,86	1 314 078,25	-267 845,00	1 066 595,86	1 314 078,25	-1 066 595,86
Budget Zones d'Activité Economiq	341 433,18	-1 135 275,53	-793 842,35	-57 030,20	341 433,18	0,00	-1 135 275,53
Budget Maisons de Santé	366 649,82	-354 267,34	12 382,48	-106 362,16	354 267,34	12 382,48	-354 267,34
Budget ADS	-7 217,03	-9 248,91	-16 465,94	0,00	0,00	-7 217,03	-9 248,91
Budget SPANC	-18 541,71	-6 142,81	-24 684,52	4 398,90	0,00	-18 541,71	-6 142,81
Budget Mobilités	109 293,51	0,00	109 293,51	0,00	0,00	109 293,51	0,00
Budget Office de Tourisme	60 932,10	0,00	60 932,10	0,00	0,00	60 932,10	0,00
Budget ASF	13 827,46	73 979,34	87 806,80	-106 583,62	0,00	13 827,46	73 979,34
TOTAL	3 247 051,44	-2 497 551,11	749 500,33	-533 422,08	1 762 296,38	1 484 755,06	-2 497 551,11
	749 500,33				749 500,33		